

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES

Tous les mardis, entre mai et octobre

2^e et 4^e mardi du mois,
entre novembre et avril



RÉSIDUS D'ALIMENTS

- Céréales, grains, pains, pâtes, farine, sucre, etc.
- Fruits ou légumes cuisinés ou non, coquilles d'œufs
- Gâteaux, sucreries, produits laitiers, noix, écaillés
- Viandes, poissons, fruits de mer, coquilles et os
- Filtres de papier et résidu de café moulu ou de thé
- Pelures, écorces de noix, coquilles et carapaces
- Nourriture pour animaux

RÉSIDUS VERTS (RÉSIDUS DE JARDIN)

- Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées (résidus de plates-bandes, de taille de haies, etc.)
- Petites branches de moins de 4 cm de diamètre et 30 cm de longueur (pas de bûches, ni de souches)

AUTRES MATIÈRES ORGANIQUES

- Fleurs et plantes de maison, incluant le sable et la terre
- Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes
- Fibres sanitaires : serviettes de table, papiers essuie-tout, papiers mouchoirs
- Papiers et cartons souillés d'aliments : assiettes de carton, boîtes de pizza, sachets en papier et autres sans broche de métal, sans plastique, non cirés
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : Sac-au-sol)
- Litière à chat (agglomérante)

- Les sacs de plastique, même biodégradables ou oxo-biodégradables, ne sont pas acceptés dans cette collecte.
- Ne versez aucun liquide dans votre bac brun.
- Visitez le www.mironor.com et voyez comment vos matières organiques seront transformées en compost.

BAC BLEU

MATIÈRES RECYCLABLES

Le mercredi, en alternance
avec les ordures ménagères



PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires, revues, livres et catalogues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Contenants de liquide (lait, crème, vin, bouillon, crème glacée, etc.) ainsi que berlingots de lait et de jus sans paille
- Boîtes d'œufs
- Rouleaux et boîtes de carton

PLASTIQUE

- Bouchons et couvercles
- Sacs et pellicules de plastique rassemblés dans un sac noué
- Bouteilles ainsi que contenants et emballages de produits alimentaires, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés avec les symboles Möbius



(Le plastique no 6 n'est pas recyclable.)

MÉTAL

- Papiers, contenants, bouteilles et canettes d'aluminium (consignées ou non)
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Cintres de métal attachés en paquet

VERRE

- Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur

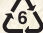
BAC NOIR

ORDURES MÉNAGÈRES

Le mercredi, en alternance
avec les matières recyclables



ORDURES

- Couches et produits hygiéniques (ex. : serviettes et lingettes)
- Bouchons de liège
- Photos
- Caoutchouc
- Verre brisé, vaisselle, miroirs, porcelaine et ustensiles
- Sacs de croustilles
- Disques compacts ainsi que cassettes audio et vidéo
- Ampoules électriques (sauf les fluocompactes et néons : acheminer à l'écocentre)
- Plastique avec le  ou sans symbole Möbius
- Papier ciré et papier parchemin
- Styromousse (ex. : barquettes d'aliments)
- Feuilles d'assouplisseur et charpie de sècheuse
- Essuie-tout souillés par des produits de nettoyage
- Sacs d'aspirateur et leur contenu
- Ouates, cure-oreille et soie dentaire
- Excréments d'animaux
- Chandelles
- Conteneurs et emballages de carton cirés ou matériaux composites (multicouche avec carton, aluminium et plastique à l'intérieur)

REBUTS ENCOMBRANTS

Premier jeudi des mois suivants :
avril, mai, juin, juillet, septembre, novembre
et décembre



FOURNITURES

- Matelas
- Sommiers
- Meubles
- Décorations
- Meubles de jardin
- Tapis (en lanières de 4 pieds et en ballots roulés)

**REBUTS DEVANT ÊTRE ACHÉMINÉS
À L'ÉCOCENTRE DE LA MUNICIPALITÉ**
(non ramassés dans le cadre de la collecte
des rebuts encombrants)

- Appareils électroniques (télévision, système de son, etc.)
- Bonbonnes de propane
- Débris de construction (bois, bardeaux, etc.)
- Pneus
- Résidus domestiques dangereux (ex : peinture, huile, ampoules contenant du mercure, piles, etc.)
- Branches d'arbre

**SI VOUS DÉSIREZ VOUS DÉPARTIR DE MEUBLES
RÉUTILISABLES OU D'ÉLECTROMÉNAGERS, DES
ENTREPRISES MANDATÉES PAR LA MUNICIPALITÉ
VIENDRONT LES CHERCHER CHEZ VOUS, ET CE,
GRATUITEMENT !**

Pour plus de détails et connaître l'horaire de
l'écocentre, visitez la section Environnement de
notre site internet : www.pointe-calumet.ca.